

Compte-rendu du conseil municipal du 15 mars 2019

Présents : Christiane COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Pascale VIRICEL, Jean-Paul BUELLET, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Chrystelle GUIXA, Sylvie TRIPLET, Joëlle TABOULOT, Robert VELON, Nicolas MICHALET, Karine COLIGNON

Excusé : Jean-Luc FROMONT (pouvoir à Jean-Paul BUELLET)

Secrétaire : Joëlle TABOULOT

Avant l'ouverture de la séance, le conseil observe une minute de silence en la mémoire de deux anciens élus disparus dans la semaine : Claude FROMONT, ancien maire et Bernard VERNE, ancien conseiller municipal, membre du CCAS.

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 8 février 2019 et passe à l'ordre du jour.

1) **Budget :**

Comme cela est demandé maintenant, Hervé COLAS, adjoint aux finances, présente un commentaire détaillé préalable à la présentation du budget 2019 (voir en annexe). La commission finances s'est réunie le jeudi 7 mars.

A) **Budget général :**

• **Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 :**

Le compte administratif du budget général est conforme au compte de gestion du percepteur. Présentés par Hervé Colas, ils sont adoptés à l'unanimité, le compte administratif étant voté en l'absence de Mme le Maire.

– Fonctionnement 2018 : avec 749 842.79 € de recettes et 632 688.32 € de dépenses, le budget laisse apparaître un excédent de 117 154.47 €.

– Investissement 2018 : avec 1 156 271.39 € de recettes et 1 338 663.30 € de dépenses, le budget laisse apparaître un déficit 182 391.91 €.

Les principaux investissements de 2018 ont été l'aménagement du Logis Neuf, la fin de la construction des vestiaires, la première phase de réaménagement de la place de l'église, ...

Au sein des recettes figurent notamment les 550 000 € d'emprunt à échéance 2021 pour financer les investissements en attendant les subventions, les reversements de TVA, ...

• **Affectation des résultats 2018 :**

– En fonctionnement : excédent 2018 de 117 154.47 €, auquel il faut ajouter le résultat reporté 2017 (44 275.73 €), soit un total de 161 430.20€

– En investissement : déficit 2018 de 182 391.91 €, auquel il faut ajouter le résultat reporté des années précédentes (603 131.31 €) et retrancher les restes à réaliser en report de crédit (737 552.57 € en dépenses et 201 251.42 € en recettes) soit un besoin de financement de 115 561.75 €.

Sur proposition de la commission des finances, le conseil décide à l'unanimité d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement cumulé à l'investissement, ce qui couvre largement le besoin de financement 2018.

• **Durée d'amortissement des travaux 2018 d'enfouissement des réseaux secs du Logis Neuf**

Le conseil délibère à l'unanimité pour une durée d'amortissement de 4 ans pour les travaux 2018 d'enfouissement des réseaux secs du Logis Neuf.

• **Budget Primitif 2019 :**

La construction du budget primitif 2019 s'inscrit dans la continuité des budgets 2017 et 2018 :

- poursuite de l'harmonisation sur 6 années des taux d'imposition au sein de la nouvelle Communauté d'agglomération : comme pour 2017, l'adjoint aux finances propose de « récupérer » les baisses de taux de la Communauté d'agglomération en augmentant les taux communaux dans la même proportion, ce qui permet à la commune d'augmenter ses recettes fiscales sans augmenter la pression fiscale locale pesant sur les habitants.

- Poursuite de la baisse des dotations de l'état, sachant que celles-ci ne sont pas encore connues à ce jour.

- Poursuite des gros investissements engagés : fin du programme du Logis Neuf, place de l'église.

Hervé Colas présente le budget primitif 2019 construit avec les informations connues ce jour :

- Fonctionnement : Les recettes prévues s'établissent à 722 650 € et les dépenses à 563 631.32 € permettant un virement de 159 018.68€ à la section d'investissement.

- Investissement : Les dépenses et les recettes sont équilibrées à 1 372 500.27 €. On notera qu'il est prévu un remboursement partiel de l'emprunt court (échéance 2021) pour environ 320 000 €
Le budget primitif 2019 est adopté à l'unanimité.

- **Vote des taux d'imposition 2019**

Les membres du conseil adoptent à l'unanimité les taux d'imposition communaux proposés par la commission des finances :

Taxe Habitation : 13.52 %

Taxe Foncière : 16.97 %

Taxe Foncier Non Bâti : 45.81 %

Cette augmentation des taux communaux de TF et de TFNB vient équilibrer la baisse des taux intercommunaux, pour une pression fiscale égale pour les administrés sur ces deux taxes.

Pour la TH, le conseil décide une hausse du taux de 12.84 à 13.52. Du fait de la prise en charge par l'Etat de plus d'un tiers de la TH en 2019, la pression fiscale sera toujours largement en baisse pour environ 80% de la population répondant aux critères de l'état. Environ 20% constateront une hausse.

B) Budget assainissement :

- **Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 :**

Le compte administratif du budget assainissement est conforme au compte de gestion du percepteur. Ils sont adoptés à l'unanimité, le compte administratif étant voté en l'absence de Mme le Maire :

Fonctionnement 2018 : avec 70 336.96 € de recettes et 63 316.06 € de dépenses, le budget laisse apparaître un excédent de 7 022.90 €.

Nous avons un excédent reporté des années précédentes de 79 950.98 €, ce qui donne un excédent cumulé de fonctionnement de 86 973.88 €.

Investissement 2018 : avec 490 240.37 € de recettes et 857 382.24 € de dépenses, le budget laisse apparaître un déficit de 367 441.87 €.

Nous avons un excédent reporté des années précédentes de 237 961.06 €, ce qui donne un déficit cumulé d'investissement de 129 480.81 €.

Du fait du transfert de la compétence assainissement à la CA3B et du manque d'information sur les dispositions financières à adopter, le conseil décide de reporter l'affectation de ces résultats au conseil d'avril. Une DM sera proposée.

Lire l'annexe 1 jointe pour complément

2) Délégation pour la compétence de délivrance d'une autorisation d'urbanisme :

Madame le Maire expose au Conseil qu'en application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme « Si le maire est intéressé pour un projet faisant l'objet d'une demande de permis ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Le conseil prend acte du dépôt par Mme le maire d'une demande de déclaration préalable, désigne Monsieur Hervé COLAS, adjoint au maire, et le charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la DP à l'issue de la phase d'instruction.

3) Programme travaux assainissement 2020 :

SOGEDO, fermier de la commune, vérifie les réseaux sur 40 logements sur la Petite Route et au Logis Neuf. Les travaux sont pris en charge par la CA3B.

4) Garderie/Centre de loisirs :

La structure de jeux étant obsolète, Copain-Copine propose l'achat d'une nouvelle structure (entre 15 000€ et 25 000€) et demande une participation financière à la commune. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

5) Contrôle des équipements sportifs :

Martial Loisy fait part de plusieurs devis concernant le contrôle des équipements sportifs et les structures de jeux enfants obligatoires une fois par an. 2 entreprises ont répondu SOLEUS et SCMS. Martial propose de retenir l'entreprise SCMS pour 3 ans.

Le conseil retient l'entreprise SCMS à l'unanimité pour un total de :

	Année 2019	Année 2020	Année 2021
SCMS	1 146.60 € y compris 397.60€ de formation pour les agents	86.40 €	748.80 €

6) Entretien des hottes du restaurant scolaire et de la cuisine de la salle des fêtes :

Martial Loisy fait part des devis reçus par l'entreprise TECHNIVAP S.A.S. pour le nettoyage des réseaux de buées grasses et le remplacement des filtres des hottes du restaurant scolaire et de la cuisine de la salle des fêtes.

Un premier devis concerne le nettoyage et la décontamination pour un montant de 944.40 € TTC, le second concerne les filtres inox (4 au restaurant scolaire et 5 à la cuisine) pour un montant de 928.18 € TTC.

7) Approbation du règlement santé, sécurité au travail des salariés :

Sylvaine Martin présente le règlement unique pour les 75 communes proposé par la CA3B. Il est approuvé à l'unanimité par le conseil.

8) Questions et communications diverses :

- ✓ Matériels des pompiers : Robert Velon fait le point sur les demandes de Gilles Guerry pour du matériel. Une commande sera faite pour le matériel le plus urgent (4 paires de rangers, hache, herminette ...). Une réunion avec les 3 CPNI et CIS (Curtafond, Confrançon, Polliat) a eu lieu et reste en cours de réflexion avec une hypothèse de fusion. Un JSP rentrera en fonction au mois de juillet. Un pompier professionnel de Paris est engagé au CPINI à compter du 21/03/2019. Un comité consultatif communal est programmé au 20/03.
- ✓ Une borne incendie sur la route de St Genis est toujours en attente d'être remplacée.
- ✓ Point sur les agents communaux :
 - le stagiaire Jérémy Blais sera titularisé au 18 juin 2019,
 - fin du contrat aidé de Laurent Bozonnet qui passera stagiaire au 1^{er} juin 2019,
 - départ de Sylvaine Martin au 05 avril 2019,
 - le recrutement d'un DGS est en cours.
- ✓ Dynacité (bailleur social) informe la municipalité de la mise en vente des logements situés impasse des Vernes, les bords du Corian. Hervé Colas demande si les bâtiments construits ne sont pas sur des terrains communaux. Des recherches seront effectuées dans les archives.
- ✓ Jean-Paul Buelllet présente le compte rendu de l'assemblée générale du SIEA. Le SIEA demande la désignation d'un référent « fibre optique ». Jean-Paul Buelllet est nommé à l'unanimité. Il précise par ailleurs que sur la commune, nous avons 380 prises et que seuls 150 foyers (39%) sont connectés à la fibre. A priori l'ensemble du village pourra être connecté en 2021. Le SIEA s'est lancé dans les panneaux photovoltaïques, l'isolation des combles...
- ✓ Fêtes et évènements : la CA3B demande aux communes le recensement de leurs manifestations afin d'en assurer la communication en partenariat avec l'office du tourisme.
- ✓ Mme le maire fait part d'un arrêté préfectoral concernant la peste porcine africaine.
- ✓ Appartement communal et crèche : de gros dégâts des eaux ont été constatés dans l'appartement. Les eaux se sont infiltrées dans la crèche. Cette dernière est fermée et les enfants sont transférés au RAM à Montrevel pour une durée indéterminée. Une réunion avec les différentes entreprises

(menuiserie, électricité, peinture, placoplâtre, carrelage, plomberie, parquet...) est organisée. Par ailleurs, les contacts sont pris avec les 3 différentes agences d'assurances concernées.

- ✓ Mme le maire fait part des remerciements de Nelly Pontarollo pour le remplacement au secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.